



PJ n° 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LIBOURNE

25 JUIN 1982

L'an mil neuf cent quatre vingt deux, Le 25 Juin à vingt heures trente, Les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leurs délibérations, en l'Hotel de Ville, sous la Présidence de Monsieur André TEURLAY, Maire.

Etaient présents : Monsieur André TEURLAY, Maire.

MM. MARTORELL, JULLION, MICARD, BOIREAU, BROUSTRA, QUERRE, Adjoints.

MM. BASTE, BERNARD, SUPERY, Madame DOLEZON, Mr VIREMOUNEIX, Mme HARGOUS, MM. SANDLER, DARQUEST, NAULET, CASTANET, BERNIARD, FELLONNEAU, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Mme KERLANN, Conseiller Municipale.

MM. NICOLAS, BERNADEAU, Adjoint, MM. BORDIER, GINTRAC, JUNG, LAHORGUE-POULOT, MERAT, Conseillers Municipaux absents qui avaient donné pouvoir.

Monsieur NAULET a été élu Secrétaire de Séance.

TAXE SUR LES EMPLACEMENTS PUBLICITAIRES 1983.

Vu la Loi du 29 Décembre 1979 portant réglementation de la publicité dans les agglomérations,

Vu l'Article 55 de la Loi de Finances pour 1981, modifié par l'Article 81 de la Loi de Finances pour 1982,

Vu l'avis de la Commission des Finances,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

//-// près en avoir délibéré, le Conseil Municipal =

- + Accepte la création de cette taxe,
- Décide d'appliquer la tarification proposée par la Loi de Finances,
- Autorise le Maire à percevoir les sommes dues à ce titre à compter du 1.01.1983.

Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour copie conforme,
Le Maire,

